

La notion d'éthique des affaires

Paragraphe 01 : Emergence de l'éthique des affaires

La notion d'éthique fleurit depuis la deuxième partie du XXe siècle. L'éthique est une notion large. Dans la philosophie antique on abordait l'éthique sous le terme de la morale. Considérée au moyen-âge par Saint Thomas d'Aquin⁸⁴ notamment, elle est apparue plus précisément comme une science de la morale avec les travaux de Descartes⁸⁵, finalement c'est Kant⁸⁶ qui posera les bases de l'éthique telle qu'on la considère aujourd'hui, une éthique qui s'appuie sur des notions telles que morale et devoir. Habermas continua les travaux de Kant et fit la distinction entre la morale et l'éthique.

La protestante a intégré le souci éthique à la vie économique. Selon Max Weber : le profit se change en signe de bénédiction et le travail est revêtu d'un acte éthique, c'est pendant cette période que sont nés « les fonds de placements éthiques ».

L'éthique des affaires fait partie de ce que l'on appelle « l'éthique appliquée » qui regroupe nos considérations modernes sur les questions sociales, commerciales et environnementales⁸⁷.

On a tendance à distinguer deux approches complémentaires de l'éthique des affaires. La première d'inspiration anglo-saxonne, est normative (à travers les concepts de la morale), ce sont les notions de « business ethics »⁸⁸. La seconde correspond à l'approche dite « européenne » et se constitue d'une éthique plus pratique et positive c'est la notion de « real ethics »⁸⁹. La tendance des dernières décennies a été d'intégrer toujours plus ces notions au sein des entreprises.

⁸⁴ Thomas d'Aquin (1222-1274) est un religieux de l'ordre dominicain célèbre pour ses œuvres théologiques et philosophiques.

⁸⁵ Descartes (1596-1650)

⁸⁶ Kant (1724-1804)

⁸⁷ Kerhuel, C. ' Un regard sur l'éthique des affaires' in le Gavox du 29/11/2009.

⁸⁸ Idem p. 03

⁸⁹ Idem p. 03

L'éthique des affaires en tant qu'éthique appliquée invite à la subjectivité, selon qu'elle soit vue à travers les yeux du salarié, de l'état ou de la société. Ce qui engendre des conflits d'intérêts sur les questions d'éthique des affaires, néanmoins celle-ci doit être regardée avec pour objectif de concilier ces conflits d'intérêts potentiels.⁹⁰

Le domaine de l'éthique des affaires a un recouvrement avec la philosophie des affaires dont l'un des objectifs est d'identifier les finalités fondamentales d'une entreprise.

Paragraphe 02 : Définitions des facteurs clés : éthique morale et déontologie

1-La déontologie :

Etymologie : de l'anglais *deontology*, venant du grec *deon*, ce qu'il faut faire, devoir, et de *logos*, science, discours, parole.

La **déontologie** est l'ensemble des **règles** ou des **devoirs** régissant la conduite à tenir pour les membres d'une profession ou pour les individus chargés d'une fonction dans la société. Qu'elle soit imposée ou non par la loi, elle constitue la morale d'une profession. C'est le cas par exemple pour les professions médicales (serment d'Hippocrate), les journalistes (charte de Munich), les avocats...

Un **code de déontologie** professionnelle est ce qui régit l'exercice d'une profession. Il en décrit l'éthique ainsi que les droits et les devoirs de ceux qui l'exercent, de même que les rapports entre ceux-ci et leurs clients ou le public.

L'**éthique déontologique** est une théorie philosophique selon laquelle chaque action humaine doit être appréciée selon sa conformité ou non à certains devoirs. Le **déontologisme** s'oppose alors au **conséquentialisme**, qui considère que les actions humaines sont à juger uniquement en fonction de leurs conséquences.

⁹⁰ Sidgwick, H. (1874) *The method of ethics*, London p.35

2- Ethique :

Définition de l'éthique :

Etymologie : du grec *ethikos*, moral, de *ethos*, mœurs.

L'éthique est la science de la morale et des mœurs. C'est une discipline philosophique qui réfléchit sur les finalités, sur les valeurs de l'existence, sur les conditions d'une vie heureuse, sur la notion de "bien" ou sur des questions de mœurs ou de morale.

L'éthique peut également être définie comme une réflexion sur les comportements à adopter pour rendre le monde humainement habitable. En cela, l'éthique est une recherche d'idéal de société et de conduite de l'existence.

Selon le rapport de la mission française « Gauzere » le mot éthique est défini comme suit : *« devant de nouvelles connaissances, l'homme doit faire des choix inédits. Il doit exercer de nouvelles libertés et assumer de nouvelles responsabilités. Il doit en fait se déterminer et adopter un comportement pour répondre aux nouvelles conditions scientifiques, techniques et sociales et aux progrès qui lui confèrent des pouvoirs sans précédent. Ce choix éthique ne peut résulter que d'un questionnement par référence à des valeurs morales, philosophiques ou religieuses ».*⁹¹

Pour J. Benoit⁹² est éthique ce qui est :

Altruiste (rapport aux autres) : respect, écoute, solidarité, service, primauté du devoir sur le droit.

Loyal : honnête, de bonne foi, sincère.

Universel : non sélectif au niveau affectif, philosophique et géographique.

Gratuit (rapport à soi) : ne rien attendre en retour si ce n'est le plaisir de faire sinon nous sommes dans la manipulation.

⁹¹ Boumesbah, N. (2010) Ethique managériale et performance des entreprises. Thèse de Magistère. Université de Tlemcen p. 03

⁹² Benoit, J. (2005) « Pédagogie de l'éthique » Ems éditions p. 38

L'éthique peut alors être définie comme la recherche du bien dans l'agir de l'homme, elle offre le choix et la distinction entre le bien et le mal.

3- Morale

Définition de la morale :

Etymologie: du latin *mores*, mœurs.

La **morale** est un ensemble de principes de jugement, de règles de conduites relatives au bien et au mal, de devoirs, de valeurs, parfois érigés en doctrine⁹³, qu'une société se donne et qui s'imposent autant à la conscience individuelle qu'à la conscience collective. Ces principes varient selon la culture, les croyances, les conditions de vie et les besoins de la société. Ils ont souvent pour origine ce qui est positif pour la survie de l'ethnie⁹⁴, du peuple, de la société. Si de tels principes sont en outre positifs pour l'ensemble des ethnies, des peuples ou des sociétés de la Terre, on peut les considérer comme faisant partie de la **morale universelle**.

On distingue en général deux grandes conceptions de la morale :

- **Objectiviste.** Les lois morales ne dépendent pas de l'homme mais des lois de la nature, de "commandements divins" ou des lois de la raison. Elles ont un caractère universel, éternel, absolu, normatif. Elles ne peuvent être ni changées ni supprimées.
- **Relativiste.** Les valeurs morales ont une origine humaine. Elles sont définies par la société ou par l'individu lui-même et varient donc d'une société à l'autre.

La **philosophie morale** aborde, avec la seule autorité de la raison, la question de la **finalité de l'action humaine** et cherche à éclairer les choix pratiques et en particulier la prise de décision :

- Que dois-je faire ?
- Qu'aurais-je dû faire ?
- Y a-t-il des limites à mes actions ?

⁹³ Une **doctrine** est l'ensemble des dogmes, des opinions, des croyances, des principes, des thèses ou des conceptions théoriques qui font partie d'un enseignement ou que l'on adopte.

⁹⁴ Une **ethnie** est un ensemble de personnes qui partagent la même culture, la même langue, les mêmes traditions, les mêmes coutumes, qui se transmettent de génération en génération.

Les **philosophes** divisent la morale en trois domaines dont les limites ne sont pas toujours parfaitement fixées :

- **Méta-éthique** : entendue comme la recherche des origines et du sens de nos concepts moraux ;
- **Morale ou éthique normative**, qui concerne les critères de nos comportements (habitudes, devoirs, conséquences de nos actes) ;
- **Morale ou éthique appliquée**, application des deux premières à des problèmes spécifiques et controversés (par exemple, avortement, environnement, droits des animaux, etc.).
- Les termes "éthique" et "**morale**" ont des sens proches et sont souvent confondus.
- *Distinction entre morale et éthique*

Etymologiquement le mot "**éthique**" est un synonyme d'origine grecque de "**morale**". Il a cependant, de nos jours, une connotation moins péjorative que "morale" car plus théorique ou philosophique. Tandis que la morale est un ensemble de règles ou de lois ayant un caractère universel, irréductible, voire éternel, l'éthique s'attache aux valeurs et se détermine de manière relative dans le temps et dans l'espace, en fonction de la communauté humaine à laquelle elle s'intéresse.

Dans "Le capitalisme est-il moral ?" (Albin Michel), le philosophe André Comte-Sponville distingue l'ordre moral de l'ordre éthique. Pour lui, la morale est ce que l'on fait par devoir (en mettant en œuvre la volonté) et l'éthique est tout ce que l'on fait par amour (en mettant en œuvre les sentiments).⁹⁵

- La morale est à l'éthique ce que le nord est à la boussole.⁹⁶
- Selon André Comte-Sponville la morale concerne l'opposition du bien et du mal comme valeurs absolues. C'est un fait de conscience. Elle s'impose comme un devoir que l'on ne discute pas (ne triches pas, ne voles pas...) elle est impératif et catégorique. Tandis que l'éthique concerne l'opposition du bien et du mal comme valeurs relatives à nos désirs et à nos intérêts.

Alors la morale serait universelle tandis que l'éthique serait particulière. Selon lui, « *La morale commande, l'éthique recommande* ». ⁹⁷

⁹⁵ Suevas Moreno, M. (2005) La construction de l'éthique de l'entreprise ou éthique des affaires. p. 161

⁹⁶ Idem p. 162

⁹⁷ Boyer, A. (2002) L'impossible éthique des entreprises. éditions d'organisations, Paris p. 09

- Le tableau suivant résume les différences existantes entre la morale et l'éthique :

| La morale. Latin : morales. | L'éthique. Grec : éthicos. |
|---|---|
| 1-La morale a une connotation religieuse. | 1-L'éthique a une connotation laïque. |
| 2-La morale fait état du bien et du mal. | 2-L'éthique fait état du positif et du négatif. |
| 3-La morale est universelle (valeurs). | 3-L'éthique est spécifique. |
| 4-La morale est « tu » ou « nous ». | 4-L'éthique est « je » ou « nous ». |
| 5-La morale privilégie le rapport à soi. | 5-L'éthique privilégie le rapport à l'autre. |
| 6-La morale est référence. | 6-L'éthique est discernement. |
| 7-Sa perversion = fanatisme. | 7-Sa perversion = <i>manipulation</i> . |

- Tableau n°1 : Distinction entre morale et éthique⁹⁸

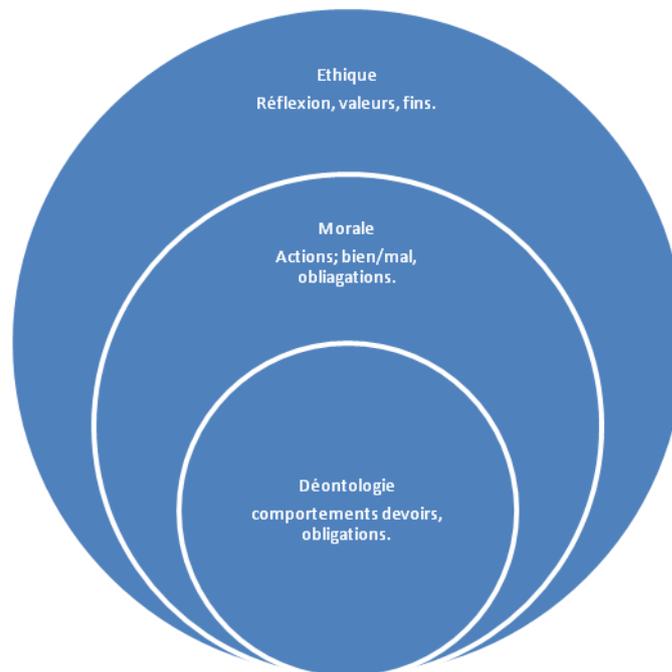


Figure n°1 : Ethique, morale et déontologie⁹⁹

⁹⁸ Benoit, J. op. cité p. 57

⁹⁹ Marchildon, A. (2002) « Vers une culture de l'éthique » Editions d'organisations mars p.17

Paragraphe 03 : Définition de l'éthique des affaires

1- Définition :

Oser parler d'éthique en gestion s'avérerait être une absurdité, parce que pour certains observateurs le monde des affaires n'obéirait qu'à la loi du profit. Aussi l'éthique et les affaires ne peuvent aller ensemble dans un environnement où la concurrence est des plus rudes et où la lutte pour la survie laisse peu de places aux considérations morales : « La fin justifie les moyens ».

Malgré cela l'éthique fait l'objet de nombreuses préoccupations dans les dernières décennies en raison de nombreux scandales et dérapages dans le système économique.

Nous avons choisi quelques définitions afin de comprendre cette notion :

Ayant sa place dans le dictionnaire l'éthique des affaires est définie comme étant « *l'ensemble des valeurs et des principes moraux qui s'imposent dans la vie des affaires* »¹⁰⁰.

De George (1987) : « *L'éthique des affaires traite l'interaction entre l'entreprise et la société* »¹⁰¹.

Carroll (1989) : « *L'éthique des affaires traite du degré du bien et du mal véhiculé par les comportements, décisions ou actions des gens qui travaillent dans des entreprises* »¹⁰².

Elle peut être définie aussi comme : « l'analyse des modes d'application des normes morales des individus aux décisions prises dans l'entreprise, qu'il s'agisse des décisions des acteurs individuels ou celle de l'entreprise considérée globalement »¹⁰³.

Dans les affaires, l'éthique concerne la pratique du management dans tous ses champs d'actions comme le management stratégique, le management de l'information, le marketing la comptabilité, les ressources humaines...

On parle des questions éthiques qui sont soulevées spécifiquement dans les domaines des affaires, par exemple les questions de corruption, le travail des enfants, les mises à pied,

¹⁰⁰ Office de la langue française (1999) www.granddictionnaire.com

¹⁰¹ Cité par Dessler, G. (2009) « La gestion des organisations » 2^{ième} éditions ERPI p. 93

¹⁰² Idem p. 94

¹⁰³ Boyer, A. (2002) op. cité p. 04

les salaires des dirigeants, les conditions de travail ; la sécurité des produits... Ces questions peuvent être soulevées tant au niveau macro (le système économique lui-même) qu'au niveau des organisations (sur les pratiques) ou au niveau individuel (sur l'éthique personnelle des gens qui évoluent au sein des organisations).¹⁰⁴

L'éthique des affaires peut être regardée depuis plusieurs points de vue, notamment le point de vue du salarié, l'entreprise commerciale, et la société dans son ensemble. Très souvent, des situations se présentent dans lesquelles il y a un conflit entre une ou plusieurs de ces parties prenantes, par exemple une situation qui répond bien aux intérêts d'une des parties mais au détriment d'une ou plusieurs autres. Par exemple, quelque chose de bien pour le salarié mais négatif pour l'entreprise ou pour la société tout entière. Certains éthiciens (comme par exemple Henry Sidwick) considèrent que le rôle le plus important de l'éthique est l'harmonisation et la réconciliation des conflits d'intérêts.

2-Ethique de conviction, éthique de responsabilité :

***L'éthique de conviction :** c'est l'éthique qui prend pour référence nos convictions personnelles qu'elles soient morales, religieuses ou philosophiques. C'est l'éthique qui privilégie la mise en pratique du respect de nos principes et quelques fois au détriment de l'exercice de notre responsabilité envers les autres.¹⁰⁵ La loi, le dogme, le code, le règlement sont des repères très forts qui font référence dans la décision.

L'éthique de conviction part de certitudes qui peuvent induire des conduites autoritaires nous fermant aux autres.

Prenons un exemple pour mieux comprendre celle-ci : monsieur X commercial, s'adresse à monsieur Y le chef d'entreprise : « patron, j'ai une bonne nouvelle : je tiens une bonne affaire qui va sauver l'entreprise ; « mon » acheteur est prêt à signer un marché de 1 million d'euros mais à une condition pour laquelle j'ai besoin de votre accord : il me demande de lui verser sur un compte personnel à l'étranger 1% de ce marché ; je pense qu'il n'y a pas à hésiter et que vous serez d'accord ? ». Monsieur Y réfléchit un instant, c'est un homme droit, honnête et de principes. Il répond alors à son employé : « Vous connaissez les valeurs et les

¹⁰⁴ Idem p. 06

¹⁰⁵ Benoit, J. op.cité p. 62

principes de la maison ; même dans ces difficultés, je ne veux pas y faire d'entorse, pas question d'accepter ce marché malhonnête ».

Cet exemple illustre bien la conviction, la primauté est donnée à la valeur de l'action plutôt qu'à la finalité. L'entreprise peut compter sur ce genre de personne qui ne la décevront pas et ne la trahiront pas. Mais il existe toutefois un risque de ne pas arriver à la finalité cause de et se cacher derrière les convictions.

***L'éthique de responsabilité** : contrairement à l'éthique de conviction, l'éthique de responsabilité, a pour référence la volonté d'assumer nos responsabilités vis-à-vis de ceux envers qui nous avons des devoirs, sans s'inquiéter des moyens employés –la fin justifie les moyens-. Cette éthique est proportionnelle à notre niveau de conscience. Sa pratique peut aussi s'avérer périlleuse.

Reprenons notre exemple : Si monsieur Y avait été « moins à cheval » sur ses principes il aurait pu dire : « cette commande va sauver mon entreprise et une centaine d'emplois : je vais faire l'impasse sur mes principes et accepter cette condition même malhonnête, l'important ce sont mes employés. »

Cette approche est loin d'être négative mais elle laisse beaucoup de marge de manœuvre la porte est ouverte à beaucoup de dérapages, de mauvaise foi. ¹⁰⁶

3-Exemple sur l'éthique des affaires : le commerce équitable

***Définition :**

Le commerce équitable: Le Commerce Equitable, mouvement créée au Pays-Bas depuis le début des années 1960, connaît actuellement un phénomène d'accélération de ses ventes sur l'ensemble du marché Européen et Nord-Américain. **Le commerce équitable est un commerce social qui vise à établir un rapport d'échanges satisfaisants pour tous et qui a pour principe d'aider des coopératives d'artisans dans les pays en développement à se développer de manière durable.** Du producteur au consommateur, il vise à assurer une juste rémunération du travail des producteurs de pays en voie de développement qui s'engagent en retour à garantir les droits fondamentaux du respect des Droits de l'Homme parmi lesquels:

¹⁰⁶ Benoit, J. op.cité. p. 63

Interdiction du travail des enfants, santé et sécurité au travail, interdiction du travail forcé (esclavage), la non-discrimination entre hommes et femmes, entre personnes de races, de religions différentes, le contrôle des heures de travail, la liberté syndicale etc.

En 2001, quatre structures internationales de commerce équitable (FLO, IFAT, NEWS, EFTA) proposent une définition du commerce équitable : « Le commerce équitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Les organisations du commerce équitable (soutenues par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel». ¹⁰⁷

Le **commerce équitable** est un système d'échange visant à assurer des revenus décents aux paysans des pays en développement (PED) par des relations de solidarité directe avec les consommateurs du Nord. Il concerne la paysannerie dans son ensemble (production vivrière, matières premières, artisanat).

La démarche de commerce équitable consiste en une action collective d'organisation de nouveaux chemins de production et de distribution pour le marché international, basés sur des normes sociales, économiques et environnementales propres, ne nécessitant pas l'intermédiaire des États et la modification des législations nationales.

Les tenants du commerce équitable font la promotion de la démocratie, de la transparence et du respect des droits de l'homme, autour d'objectifs définis par les producteurs, dont des prix de production déterminés non seulement par les coûts économiques, mais en prenant aussi en compte les coûts de production humains, sociaux et environnementaux.

Une panoplie de groupes et d'associations nationales et internationales font la promotion active du commerce équitable, notamment l'association FLO (Fairtrade Labelling Organizations), IFAT (International Federation for Alternative Trade, ou International Fair

¹⁰⁷ Définition tirée du site Internet d'Artisans du monde.

Trade Association) ainsi que de nombreuses autres fédérations (à l'exemple de Minga¹⁰⁸, Artisans du monde ou la PFCE¹⁰⁹ en France), syndicats et ONG telles qu'Oxfam¹¹⁰ et le Secours catholique.

En 2007, les ventes de produits certifiés équitables étaient estimées à plus 2,300 milliards d'euros, une augmentation de 47 % par rapport à l'année précédente. On estime que près de 1,5 million de producteurs et travailleurs défavorisés bénéficient directement du commerce équitable.¹¹¹

***Principes du commerce équitable :**¹¹²

Le commerce équitable prescrit 10 normes que ses tenants tant au Nord qu'au Sud doivent appliquer quotidiennement dans leur travail. Dans le cas des membres WFTO ou des groupes certifiés FLO, différents systèmes de contrôle sont en place afin de s'assurer que ces normes sont respectées.

1. **Créer des opportunités pour les producteurs qui sont économiquement en situation de désavantage.** Le commerce équitable est une stratégie pour le combat contre la pauvreté et pour le commerce soutenable. Son but est de créer des opportunités pour les producteurs désavantagés ou marginalisés par le système du commerce conventionnel.
2. **La transparence et la crédibilité.** Le commerce équitable comprend la gestion de la transparence et les relations commerciales pour faire des affaires avec nos partenaires commerciaux.
3. **La capacité individuelle.** Le commerce équitable est un moyen de développer l'autonomie des travailleurs. Les organisations du commerce équitable procurent de la continuité durant laquelle les producteurs et les organisations de marché peuvent améliorer leurs capacités de gestion et leur accès aux nouveaux marchés.

¹⁰⁸ L'association **Minga** est une fédération d'acteurs engagés dans une réflexion et des initiatives pour promouvoir un commerce et une économie plus équitable.

¹⁰⁹ La **Plate-forme française pour le commerce équitable** est un collectif créé en 1997, qui regroupe aujourd'hui la majorité des acteurs français du commerce équitable ayant une dimension nationale.

¹¹⁰ **Oxfam international** ou *Oxford Committee for Famine Relief* (1942) est une confédération d'ONG luttant sur les terrains politique, économique et humanitaire contre la pauvreté et l'injustice dans le monde.

¹¹¹ www.wikipédia.org

¹¹² Benoit, J. op.cité op.cit. p. 277

4. **Promouvoir le commerce équitable.** Les organisations du commerce équitable ont pour objectif de sensibiliser leur clientèle ainsi que le grand public aux injustices du système commercial actuel. Elles doivent aussi être en mesure de fournir de l'information sur l'origine de ses produits, les conditions de travail des producteurs etc.
5. **Le paiement d'un prix juste.** Un prix juste dans un contexte local ou régional est accepté après dialogue et concertation. Cela couvre non seulement les coûts de production mais permet également une production qui est socialement juste et bien pour l'environnement. Cela fournit un prix juste aux producteurs et prend en compte le principe d'un salaire égal pour un travail égal par les hommes et par les femmes. Les organisations de commerce équitable assurent un paiement immédiat à leurs partenaires et parfois aident leurs producteurs avec le financement d'un crédit avant la récolte ou avant la production.
6. **Égalité entre les sexes.** Les organisations issues de la filière équitable valorisent le travail des femmes : celles-ci doivent toujours être payées pour leurs contributions dans le processus de production. La présence des femmes au sein de la gouvernance de ces organisations est aussi encouragée.
7. **Les conditions de travail.** Le commerce équitable signifie un environnement de travail sain et sûr pour les travailleurs. La participation des enfants (si jamais) n'affecte pas négativement leur bien-être, leur sécurité, leur conditions éducatives, et leur besoin de jouer et est conforme à la convention des Nations-Unies sur les droits des enfants ainsi qu'aux lois et normes du pays.
8. **Le travail des enfants.** Les organisations du commerce équitable respectent la convention des Nations-Unies sur les droits des enfants, ainsi que lois et normes sociales sont appliquées afin d'assurer que la participation des enfants dans les processus de production des produits équitables ne va pas à l'encontre de leur bien-être, leur sécurité, leur conditions éducatives et besoin de jouer. Les organisations qui travaillent directement avec des organisations informelles révèlent la participation des enfants dans la production.
9. **L'environnement.** Le commerce équitable encourage activement de meilleures pratiques environnementales et l'application de méthodes responsables de production.
10. **Les relations de commerce.** Les organisations de commerce équitable font du commerce en tenant compte du bien-être social, économique et environnemental des petits producteurs marginalisés et ne font pas de profit derrière leur dos. Elles maintiennent de longues relations qui reposent sur la confiance et le respect mutuel qui

contribuent à la promotion et l'agrandissement du commerce équitable. Parfois les producteurs sont soutenus par des crédits avant la récolte ou avant la production.

Les labels de commerce équitable :



Max Havelaar n'est pas une marque mais une association qui appose un label sur des produits garantissant les principes du commerce équitable. L'association Max Havelaar et le label du commerce équitable naissent en 1988. Le premier café portant le label Max Havelaar vendu en Europe est issu de cette communauté (la coopérative UCIRI), importé par l'entreprise Van Weely et transformé par le torréfacteur Neuteboom. Le label s'étend ensuite à d'autres organisations de producteurs et d'autres produits que le café : progressivement, le thé, le chocolat, la banane, le jus d'orange, le riz, le sucre, le miel portant le label Max Havelaar font leur apparition dans les rayons, permettant à toujours plus de producteurs du Sud de mieux vivre. Parallèlement, **trois systèmes de certification du commerce équitable coexistent (Max Havelaar, Fairtrade et Transfair)** et ont fusionné depuis avec l'apparition de FLO-Cert (organisme de contrôle du label), même si les noms sont restés. Les initiatives nationales sont, à ce jour, présentes dans 20 Pays. L'obtention du label répond à des conditions très précises et implique l'engagement de tous les acteurs de la filière "équitable": petits producteurs, importateurs, torréfacteurs. Pour cela Max Havelaar veille à l'application et aux respects des critères de base du commerce équitable. Aujourd'hui, Max Havelaar délivre un label de commerce équitable à différents produits de consommation courante : le café, le thé, le miel, la banane, le cacao, le sucre, les fruits frais et les jus de fruits et depuis peu le coton, les cosmétiques et les fleurs qui respectent dans leur processus de production les droits de l'Homme et l'environnement.

* Les produits alimentaires concernés par le commerce équitable sont : le café, le thé, le riz, le sucre, le chocolat, la banane, le miel, les jus de fruits et le coton.